

Service de conseil scolaire

Informations à l'intention des parents et des tuteurs

Toutes les écoles publiques de NSW ont accès à du soutien psychologique par le biais du service de conseil scolaire.

Le service de conseil scolaire comprend des conseillers et des psychologues scolaires qui proposent des services de conseil, d'évaluation psychologique et d'intervention aux élèves de la maternelle (pre-school) à la Terminale (Year 12). Ils travaillent aux côtés des familles, du personnel de l'école et d'autres professionnels pour répondre aux besoins en apprentissages, santé mentale et bien-être des élèves, et pour créer des environnements d'apprentissage sûrs, sains et solidaires.

Tous les membres du personnel de conseil scolaire possèdent des qualifications universitaires de troisième cycle et appliquent leur expertise en santé mentale, apprentissages et comportements pour aider les enfants et les adolescents à réussir sur le plan académique, social, comportemental et émotionnel.

Le conseiller ou le psychologue scolaire peut :

- donner des conseils aux élèves ;
- évaluer les besoins en apprentissage et en santé mentale des élèves ;
- travailler en collaboration avec les enseignants et le personnel spécialisé ;
- aider les familles à comprendre et gérer les besoins en apprentissage et en santé mentale de leurs enfants ;
- assurer la liaison avec des agences et des professionnels de la santé mentale externes en vue de fournir un soutien coordonné global à des élèves individuels.

Durant leur travail auprès des élèves, des parents ou des tuteurs et des enseignants, les conseillers scolaires expliqueront leur manière de travailler, écouteront attentivement ce qu'on leur dira, aideront à clarifier les options et encourageront la prise de décision éclairée.

Confidentialité

Les conseillers scolaires fournissent aux élèves un soutien psychologique et confidentiel sur demande. Les informations confidentielles ne seront pas communiquées à d'autres sans la permission de l'élève, du père, de la mère ou du tuteur sauf si la loi l'exige ou pour éviter un risque grave envers la sécurité ou le bien-être.

Référence

Les priorités pour ce qui est du soutien psychologique à l'école sont déterminées en consultation avec les équipes scolaires d'apprentissage et de bien-être. Les parents ou les tuteurs qui ont des préoccupations à propos des apprentissages, de la santé mentale et/ou du bien-être de leur enfant peuvent demander un rendez-vous en contactant l'école. Les élèves peuvent aussi en faire la demande eux-mêmes ou se faire aider par leurs parents ou le personnel enseignant pour prendre rendez-vous.

Service d'interprète par téléphone

Si vous désirez davantage d'informations, veuillez appeler l'école. Si vous avez besoin d'un interprète pour vous aider dans votre démarche, veuillez appeler le Service d'interprète par téléphone au 131 450 et demandez un interprète dans votre langue.

Indiquez au standardiste le numéro de téléphone que vous souhaitez appeler. Le standardiste demandera à un interprète de venir en ligne pour vous aider au cours de la conversation. Ce service ne vous sera pas facturé.